



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

SEYOND FLEXIBLE PEA MT

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : KPMG Audit



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	10
2. Engagements de gouvernance et compliance	11
3. Frais et Fiscalité	31
4. Certification du Commissaire aux comptes	32
5. Comptes de l'exercice	36



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

A fin décembre 2024, le rendement total du fonds est positif sur les douze derniers mois (3.38% en net, part R).

Environnement

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée, en dépit des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages, de l'absence d'impulsion en provenance du commerce extérieur et des conditions monétaires restrictives de part et d'autre de l'Atlantique. On notera cependant une forte dichotomie entre les Etats-Unis, très vigoureux, et le reste du monde plus atone, notamment les pays « cœur » de la zone Euro et la Chine. La désinflation s'est poursuivie, notamment sur la partie sous-jacente, mais à un rythme toujours extrêmement lent et graduel, incitant les banques centrales à maintenir un discours, certes ouvert à des baisses de taux futures, mais toujours très prudents. Les données relatives au marché du travail se sont normalisées, mais là aussi de façon très graduelle, sans heurt majeur.

Dans ce contexte, les taux d'intérêts ont été assez volatils pour clôturer sur des niveaux proches du début de période. Le dollar a évolué en ordre dispersé selon les paires de devises. A noter la forte dépréciation du Yen. Quant aux actions, tirées par de bons résultats microéconomiques, elles ont gagné plus de 20% en moyenne. Toutefois, il y a eu beaucoup de dispersion, non seulement au sein des zones géographiques avec une nette surperformance des Etats-Unis et du Japon, mais également au sein des secteurs avec une prépondérance du secteur technologique et des titres liés à l'intelligence artificielles.

La répartition du rendement brut sur l'année écoulée entre les principales classes d'actifs est la suivante :

- Actions : 5.4%
- Obligations : 0.0%
- Devises : 0.36%

Les États-Unis, le Japon, la zone euro ont le plus contribué, tandis que les autres marchés ont été assez neutres.

Au sein des obligations, les taux américains et les taux périphériques européens ont contribué le plus positivement tandis que les taux japonais et les taux allemands ont contribué négativement.

Au sein du FX, le dollar américain et le franc suisse ont contribué positivement à la performance, le Yen a contribué négativement.

T1 2024

Le fonds a enregistré une performance positive de +1.84% (part R) au T1. Contribution positive des actions, négatives des taux et des devises dans une moindre mesure.

L'exposition stratégique aux actions n'a pas évolué (modèles fondamentaux toujours positifs et le « Market Tension Indicator » (MTI) est au régime « safe »), la duration modifiée stratégique a baissé (validation de la légère détérioration des modèles fondamentaux). Les signaux de sentiment (MTI) sont en régime « safe » depuis le début du mois de novembre 2023.



1. Rapport de Gestion

A fin mars, en relatif, les modèles fondamentaux « actions » privilégiaient les US, le Japon, l'Australie, le UK, et la Suisse dans une moindre mesure ; ils étaient plus prudents sur la Zone Euro ; et neutres à à légèrement positif sur le Canada. Le MTI était en territoire « safe » partout. Les modèles fondamentaux « taux » étaient plutôt neutres aux US et en Allemagne, légèrement positif en Australie, au Canada, et au UK dans une moindre mesure ; négatifs au Japon (biais prudent).

Tactiquement nous avons conservé un biais positif sur les actions et les taux une bonne partie de la période, jusqu'au mois de mars, où nous avons décidé de redevenir plus prudent sur les actions.

T2 2024

Performance positive de +0.16% (part R) au T2. Contribution positive des actions, négative des taux et des devises.

L'exposition stratégique aux actions a baissé à 33% (les modèles fondamentaux se sont légèrement améliorés et sont globalement toujours constructifs, mais le « Market Tension Indicator » (MTI) s'est détérioré passant en territoire « Neutral » partout) ; la duration modifiée stratégique quasiment stable autour de 3 (les modèles fondamentaux relativement stables).

A fin juin, en relatif, les modèles fondamentaux « actions » privilégiaient le Japon, l'Australie, les US ; ils étaient plus prudents sur la zone Euro ; et neutres à légèrement positifs sur le RU et neutres dans les EM. Les modèles fondamentaux « taux » étaient positifs en Australie et neutres partout ailleurs.

Tactiquement, par rapport à l'allocation stratégique, nous avons graduellement accentué le biais négatif sur les actions (risque de plafonnement des indices avec 1- la fragilité de la reprise en Europe, 2- le risque politique croissant lié à l'agenda électoral chargé, 3- la publication de données américaines moins porteuses pointant vers un ralentissement conjoncturel aux US) et maintenu le biais positif sur les taux (poursuite de la désinflation et biais monétaire plus « Dovish »).

T3 2024

Performance positive de +2.31% (part RC) au T3. Contribution positive des actions, des taux et des devises.

L'exposition stratégique aux actions a été volatile sur le trimestre, suite à plusieurs changements du « Market Tension Indicator » (MTI), et a finalement légèrement baissé à 32% (les modèles fondamentaux se sont légèrement détériorés mais restent globalement toujours constructifs) ; la duration modifiée stratégique a augmenté à 4.7 (les modèles fondamentaux se sont améliorés).

A fin septembre, en relatif, les modèles fondamentaux « actions » ont privilégié le Japon, l'Australie, le RU et les US ; ils sont restés prudents sur la zone Euro. Les modèles fondamentaux « taux » étaient positifs aux US, en Allemagne, au Japon et en Australie. Le MTI est passé en « Neutral » dans les EM contre « Risky » précédemment.

Tactiquement, par rapport aux modèles, nous avons conservé un biais négatif sur les actions (1- fragilité de la reprise européenne et chinoise 2- risque géopolitique et politique croissant lié à l'agenda électoral, 3- indicateurs de positionnement et de sentiment pointant vers un risque de retournement) et sur les taux (poursuite de la désinflation et biais monétaire plus « Dovish », mais baisses de taux déjà intégrées).

Nous avons par ailleurs un biais négatif sur l'Euro contre USD, et positif sur GBP, CAD versus USD. Nous avons également un investissement sur les TIPS. Nous étions négatifs sur le spread OAT/Bund.



1. Rapport de Gestion

T4 2024

Performance négative de -0.94% (part R) au T4. Contribution positive des actions et des devises, négative des taux.

L'exposition stratégique aux actions a augmenté à près de 34% (les modèles fondamentaux se sont améliorés partout et restent toujours constructifs avec cependant de l'hétérogénéité géographique ; amélioration du MTI en Europe et détérioration dans les EM) ; la duration modifiée stratégique est restée stable autour de 4.7 (les modèles fondamentaux se sont améliorés en Allemagne et au RU, et se sont détériorés ailleurs ; baisse de l'exposition stratégique sur les taux US et japonais, et hausse sur les taux allemands).

A fin décembre, les modèles fondamentaux « actions » privilégiaient les US, le Canada, le Japon et dans une moindre mesure le RU et la Suisse ; ils étaient neutres sur la zone Euro, l'Australie et les EM. Les modèles fondamentaux « taux » étaient positifs partout sauf au Canada où ils étaient négatifs. Le MTI était en « Neutral » partout sauf dans les EM où il était en « Risky ». Tactiquement, par rapport aux modèles, nous avons un biais négatif sur les actions (bonne tenue des fondamentaux américains mais positionnement et sentiment plus à risque) et sur les taux (poursuite de la désinflation mais doutes sur sa pérennité).

Perspectives de marché

A court terme, nous pensons qu'il est important de rester investis sur les marchés d'actions en raison de la bonne tenue des fondamentaux macroéconomiques et microéconomiques américains. Cependant, le sentiment un peu extrême, le positionnement toujours tendu, les valorisations élevées sur certains marchés et la hausse des incertitudes générée par les premiers jours au pouvoir de la nouvelle administration Trump nous incitent à conserver des protections et un biais plus prudent que nos modèles stratégiques. L'objectif est de se laisser des marges de manœuvre pour pouvoir renforcer le risque sur repli.

A plus long terme, les corrélations historiques pointent logiquement vers un ralentissement, même modéré, de l'activité économique américaine et vers une convergence des cycles entre les Etats-Unis et le reste du monde. En particulier, la reprise récente des enquêtes dans l'industrie pourrait n'être que de courte durée, reflétant le comportement anticipateur des entreprises face au risque de mise en place de barrières tarifaires dès l'investiture de Trump.

Deux options apparaissent : soit le ralentissement conjoncturel est suffisamment rapide et conséquent pour stopper définitivement le cycle de resserrement monétaire mondial, soit il ne l'est pas et, en cas de reprise industrielle, un nouveau resserrement monétaire pourrait être nécessaire de la part des principales banques centrales, ou a minima de moindres baisses de taux, induisant de nouvelles tensions sur les taux d'intérêts et les valorisations. Dans les deux cas, il semble que les marchés d'actions, de taux et de devises soient soumis à une hausse de la volatilité dans les prochains trimestres. Le risque politique et commercial pourrait également s'inviter en raison d'un calendrier électoral particulièrement chargé et des issues très incertaines.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.5% 15-01-28	0,00	1 331 819,32
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.375% 15-07-33	1 126 423,00	0,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	370 006,20	739 741,10
TOTALENERGIES SE	310 299,87	732 096,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE	305 577,50	474 425,38
SANOFI	253 368,69	426 965,36
L'OREAL	219 464,00	407 789,90
AIR LIQUIDE SA	224 261,16	383 184,72
AIRBUS SE	195 000,36	352 346,88
BNP PARIBAS	143 500,71	348 392,03

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 68 428 705,70

o Change à terme : 1 884 956,97

o Future : 62 282 976,48

o Options : 4 260 772,25

o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

IV- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.
- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

V- **Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V**

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

² : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ PEA et PME-PEA

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 81,14%.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement SEYYOND FLEXIBLE PEA MT

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SEYYOND FLEXIBLE PEA MT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 16/04/2025 15:28:09

Amaury Couplez
Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	23 089 439,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 089 439,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 163 658,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 163 658,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	713 595,40
OPCVM	713 595,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	608 058,04
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	25 574 751,13
Créances et comptes d'ajustement actifs	612 649,53
Comptes financiers	919 200,42
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 531 849,95
Total de l'actif I+II	27 106 601,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	25 351 818,69
Report à nouveau sur revenu net	1 007,12
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	857 126,73
Capitaux propres I	26 209 952,54
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	26 209 952,54
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	546 439,05
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	546 439,05
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 331,76
Concours bancaires	312 877,73
Sous-total autres passifs IV	350 209,49
Total Passifs : I+II+III+IV	27 106 601,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	688 472,50
Produits sur obligations	3 417,22
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	90 775,14
Sous-total produits sur opérations financières	782 664,86
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-65 411,93
Sous-total charges sur opérations financières	-65 411,93
Total revenus financiers nets (A)	717 252,93
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-48,98
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-432 657,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-432 706,17
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	284 546,76
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-14 699,72
Sous-total revenus nets I = (C+D)	269 847,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 637 217,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-71 354,50
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 565 863,40
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-209 535,68
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 356 327,72



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 001 194,86
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	36 169,13
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 965 025,73
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	195 977,70
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 769 048,03
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	857 126,73

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP est géré selon un process de gestion active, « flexible » et multi-classes d'actifs permettant de profiter principalement des évolutions des marchés d'actions et de taux internationaux. A ce titre, le FCP vise à obtenir sur la durée de placement recommandée, une performance positive et ne peut être directement liée à un benchmark. Néanmoins la performance de Seeyond Flexible Pea MT R (C) pourra être comparée, sur la durée d'investissement recommandée, à la performance de l'indice composite suivant : 30% de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 + 70% de l'indice ESTR (Euro Short Term Rate).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	88 351 685,16	62 496 961,81	34 489 663,25	31 229 533,05	26 209 952,54
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT IC en EUR					
Actif net	51 646 476,17	27 349 956,08	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	967,0431	498,1771	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	53 406,59	54 900,06	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3 933,65	3 418,63	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	411,13	453,97	0,00	0,00	0,00
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC en EUR					
Actif net	0,00	2 818 473,89	6 550 162,40	3 917 259,64	64 650,47
Nombre de titres	0,00	27 845,4800	70 772,8653	40 874,3851	648,9450
Valeur liquidative unitaire	0,00	101,21	92,55	95,83	99,62
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	11,93	5,57	-5,38	12,71
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,02	0,81	0,89	1,56
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC en EUR					
Actif net	13 556 426,52	11 570 146,82	10 842 325,54	11 200 152,67	11 153 506,88
Nombre de titres	116 816,1695	97 571,5727	100 545,7149	100 855,9400	97 153,3496
Valeur liquidative unitaire	116,04	118,58	107,83	111,05	114,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,64	7,36	6,51	-6,25	14,69
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,27	0,34	0,44	1,17



5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD en EUR					
Actif net	23 148 782,47	20 758 385,02	17 097 175,31	16 112 120,74	14 991 795,19
Nombre de titres	225 763,3210	198 491,5250	180 217,8369	165 449,2783	149 507,7584
Valeur liquidative unitaire	102,53	104,58	94,86	97,38	100,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,68	6,49	5,73	-5,49	12,84
Distribution unitaire sur revenu	0,19	0,24	0,31	0,39	1,03
Crédit d'impôt unitaire	0,10	0,10	0,09	0,06	0,00



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013341831 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD : Taux de frais maximum de 1.60% TTC.

FR0010922690 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC : Taux de frais maximum de 1.60% TTC.

FR0010922708 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT IC : Taux de frais maximum de 1% TTC.

FR00140042X5 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC : Taux de frais maximum de 1.05% TTC.



5. Comptes de l'exercice

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Pour les parts I ; R et N : 20 % TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, 30% de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 + 70% de l'indice ESTR Capitalisé, majoré de 20% par an pour les parts I, R et N.

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans.

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

Définition de la période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le Fonds enregistre une performance négative pour autant que le Fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	Capitalisation	Capitalisation
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	Distribution	Capitalisation
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	31 229 533,05
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 735 015,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 578 575,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	284 546,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 565 863,40
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 965 025,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-61 404,95
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	26 209 952,54

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC		
Parts souscrites durant l'exercice	37,0622	3 592,58
Parts rachetées durant l'exercice	-40 262,5023	-3 855 311,10
Solde net des souscriptions/rachats	-40 225,4401	-3 851 718,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	648,9450	
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC		
Parts souscrites durant l'exercice	8 057,9208	911 531,57
Parts rachetées durant l'exercice	-11 760,5112	-1 330 668,61
Solde net des souscriptions/rachats	-3 702,5904	-419 137,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	97 153,3496	
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD		
Parts souscrites durant l'exercice	8 345,9613	819 890,96
Parts rachetées durant l'exercice	-24 287,4812	-2 392 595,39
Solde net des souscriptions/rachats	-15 941,5199	-1 572 704,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	149 507,7584	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SEAYOND FLEXIBLE PEA MT NC FR00140042X5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	64 650,47	648,9450	99,62
SEAYOND FLEXIBLE PEA MT RC FR0010922690	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 153 506,88	97 153,3496	114,80
SEAYOND FLEXIBLE PEA MT RD FR0013341831	Distribution	Capitalisation	EUR	14 991 795,19	149 507,7584	100,27



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ROYAUME-UNI +/-	SUISSE +/-	LUXEMBOURG +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	23 089,44	17 732,33	3 398,22	1 471,59	264,16	223,14
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-15 231,18	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-1 811,44	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	6 046,82					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 163,66	0,00	0,00	1 163,66	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	919,20	0,00	0,00	0,00	919,20
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-312,88	0,00	0,00	0,00	-312,88
Hors-bilan					
Futures	NA	21 239,27	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		21 239,27	0,00	1 163,66	606,32



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,66	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	919,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-312,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	10 062,16	5 140,49	4 702,09	1 334,53
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	606,32	0,00	0,00	10 062,16	5 140,49	5 865,75	1 334,53

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 AUD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 163,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	372,80	46,63	0,00	42,87	148,76
Comptes financiers	248,89	297,03	237,03	120,06	16,19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-32,07
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-1 917,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-1 272,99	0,00	0,00	-1,00	0,60
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-1 405,30	343,66	237,03	161,93	133,48

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 163,66	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 163,66	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	32,70
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	1 576,35
	Dépôts de garantie en espèces	611 073,18
Total des créances		612 649,53
Dettes		
	Rachats à payer	395,26
	Frais de gestion fixe	36 936,50
Total des dettes		37 331,76
Total des créances et des dettes		575 317,77



5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 998,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-0,13
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	180 295,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-20,75
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	248 363,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-28,10



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	4 779 312,80
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	4 779 312,80

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			713 595,40
	LU2373384218	Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	713 595,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			713 595,40



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	269 847,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	269 847,04
Report à nouveau	1 007,12
Sommes distribuables au titre du revenu net	270 854,16

Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 012,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 012,56
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 012,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 012,56
Total	1 012,56
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	114 486,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	114 486,48
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	114 486,48
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	114 486,48
Total	114 486,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	154 348,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	154 348,00
Report à nouveau	1 007,12
Sommes distribuables au titre du revenu net	155 355,12
Affectation :	
Distribution	153 992,99
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 362,13
Capitalisation	0,00
Total	155 355,12
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	149 507,7584
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,03
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	9 713,15



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 356 327,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 356 327,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 356 327,72

Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 249,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 249,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 249,13
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	8 249,13
Total	8 249,13
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 427 358,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 427 358,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 427 358,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 427 358,04
Total	1 427 358,04
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 920 720,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 920 720,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 920 720,55
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 920 720,55
Total	1 920 720,55
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			18 310 126,31	69,87
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 310 126,31	69,87
Assurance			809 111,88	3,09
AEGON LTD	EUR	5 595	32 003,40	0,12
ASR NEDERLAND NV	EUR	608	27 834,24	0,11
AXA SA	EUR	21 832	749 274,24	2,86
Automobiles			424 645,80	1,62
RENAULT SA	EUR	2 416	113 672,80	0,43
STELLANTIS NV	EUR	24 700	310 973,00	1,19
Banques commerciales			1 321 747,99	5,04
BNP PARIBAS	EUR	12 539	742 559,58	2,83
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	10 595	140 807,55	0,54
ING GROEP NV	EUR	13 662	206 706,06	0,79
SOCIETE GENERALE SA	EUR	8 530	231 674,80	0,88
Biotechnologie			33 579,00	0,13
IMCD BV	EUR	234	33 579,00	0,13
Boissons			339 125,80	1,29
HEINEKEN NV	EUR	1 184	81 340,80	0,31
PERNOD RICARD	EUR	2 365	257 785,00	0,98
Composants automobiles			265 371,00	1,01
MICHELIN (CGDE)	EUR	8 345	265 371,00	1,01
Conglomérats industriels			77 884,80	0,30
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	3 192	77 884,80	0,30
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			175 324,66	0,67
CARREFOUR SA	EUR	380	5 217,40	0,02
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	3 915	123 283,35	0,47
NN GROUP NV	EUR	1 113	46 823,91	0,18
Divertissement			74 061,12	0,28
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	2 996	74 061,12	0,28
Equipements électriques			1 618 607,10	6,18
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 719	1 618 607,10	6,18
Equipements et fournitures médicaux			880 201,60	3,36
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 736	880 201,60	3,36
Equipements et instruments électroniques			287 856,44	1,10
LEGRAND SA	EUR	3 061	287 856,44	1,10



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FPI de détail			100 571,76	0,38
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 383	100 571,76	0,38
Grands magasins et autres			230 636,90	0,88
PROSUS NV	EUR	6 014	230 636,90	0,88
Hôtels, restaurants et loisirs			113 695,68	0,43
ACCOR SA	EUR	2 417	113 695,68	0,43
Industrie aérospatiale et défense			1 972 491,20	7,52
AIRBUS SE	EUR	6 935	1 073 399,30	4,09
SAFRAN SA	EUR	4 239	899 091,90	3,43
Logiciels			941 420,20	3,59
BOUYGUES SA	EUR	2 213	63 159,02	0,24
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	7 811	261 668,50	1,00
VINCI SA	EUR	6 182	616 592,68	2,35
Marchés de capitaux			28 291,00	0,11
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	1 900	28 291,00	0,11
Media			275 113,00	1,05
PUBLICIS GROUPE	EUR	2 671	275 113,00	1,05
Métaux et minerais			150 953,90	0,58
ARCELORMITTAL	EUR	6 730	150 953,90	0,58
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			72 189,84	0,28
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	1 464	72 189,84	0,28
Pétrole et gaz			563 414,29	2,15
SHELL PLC	EUR	17 890	538 757,35	2,06
TOTALENERGIES SE	EUR	462	24 656,94	0,09
Producteur et commerce d'énergie indépendants			933 674,00	3,56
AIR LIQUIDE SA	EUR	5 950	933 674,00	3,56
Produits alimentaires			648 725,60	2,48
DANONE	EUR	835	54 375,20	0,21
UNILEVER PLC	EUR	10 830	594 350,40	2,27
Produits chimiques			126 037,24	0,48
AKZO NOBEL	EUR	701	40 629,96	0,16
DSM-FIRMENICH AG	EUR	874	85 407,28	0,32
Produits de soins personnels			960 598,50	3,67
L'OREAL	EUR	2 810	960 598,50	3,67
Produits pharmaceutiques			136 110,48	0,52
SANOFI	EUR	1 452	136 110,48	0,52



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pour l'industrie du bâtiment			453 695,80	1,73
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	5 294	453 695,80	1,73
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			741 191,55	2,83
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	193	107 848,40	0,41
ASML HOLDING NV	EUR	608	412 649,60	1,58
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	317	41 939,10	0,16
STMICROELECTRONICS NV	EUR	7 445	178 754,45	0,68
Services aux collectivités			544 668,30	2,08
ENGIE	EUR	21 318	326 378,58	1,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	8 052	218 289,72	0,83
Services aux professionnels			690 060,74	2,63
BUREAU VERITAS SA	EUR	3 973	116 567,82	0,44
RANDSTAD NV	EUR	372	15 144,12	0,06
RELX PLC	EUR	7 742	338 480,24	1,29
TELEPERFORMANCE	EUR	673	55 939,76	0,21
WOLTERS KLUWER	EUR	1 022	163 928,80	0,63
Services clientèle divers			92 487,75	0,35
EDENRED	EUR	2 913	92 487,75	0,35
Services de télécommunication diversifiés			266 286,74	1,02
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	16 228	57 041,42	0,22
ORANGE	EUR	21 733	209 245,32	0,80
Services financiers diversifiés			212 219,15	0,81
ADYEN NV	EUR	121	173 877,00	0,66
EXOR NV	EUR	433	38 342,15	0,15
Services liés aux technologies de l'information			456 849,50	1,74
CAPGEMINI SE	EUR	1 813	286 725,95	1,09
THALES	EUR	1 227	170 123,55	0,65
Textiles, habillement et produits de luxe			1 291 226,00	4,93
HERMES INTERNATIONAL	EUR	370	859 140,00	3,28
KERING	EUR	864	205 848,00	0,79
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	356	226 238,00	0,86
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 163 658,58	4,44
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 163 658,58	4,44
Services aux collectivités			1 163 658,58	4,44
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 1.375% 15-07-33	USD	1 230 000	1 163 658,58	4,44



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			713 595,40	2,72
OPCVM			713 595,40	2,72
Gestion collective			713 595,40	2,72
Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	EUR	10	713 595,40	2,72
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			4 779 312,80	18,23
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 779 312,80	18,23
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			81 693,50	0,31
CARREFOUR SA	EUR	5 950	81 693,50	0,31
Pétrole et gaz			1 394 237,88	5,32
TOTALENERGIES SE	EUR	26 124	1 394 237,88	5,32
Producteur et commerce d'énergie indépendants			125 222,16	0,48
AIR LIQUIDE SA	EUR	798	125 222,16	0,48
Produits alimentaires			436 304,00	1,66
DANONE	EUR	6 700	436 304,00	1,66
Produits pharmaceutiques			1 113 068,76	4,25
SANOFI	EUR	11 874	1 113 068,76	4,25
Textiles, habillement et produits de luxe			1 628 786,50	6,21
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 563	1 628 786,50	6,21
Total			24 966 693,09	95,26

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/USD/EUR/20250228	0,00	-32 703,66	EUR	1 884 956,97	USD	-1 917 660,63
Total	0,00	-32 703,66		1 884 956,97		-1 917 660,63

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
AEX FUT 0125	-21	63 252,00	0,00	-3 698 268,00
CAC 40 FUT 0125	-264	57 552,00	0,00	-19 495 080,00
EURO STOXX 50 0325	17	0,00	-18 785,00	829 770,00
FTSE 100 FUT 0325	2	0,00	-3 289,79	197 883,41
MSCI EMG MKT 0325	-5	9 391,60	0,00	-259 246,74
OSE TOPIX FUT 0325	6	7 865,35	0,00	1 017 026,01
S&P TORONTO 6 0325	1	0,00	-4 846,73	199 442,67
SP 500 MINI 0325	20	0,00	-185 079,67	5 732 254,95
SPI 200 FUT 0325	1	0,00	-1 958,21	121 797,36
XEUR FSMI SWI 0325	1	0,00	-1 523,79	123 235,12
Sous-total 1.		138 060,95	-215 483,19	-15 231 185,22
2. Options				
EURO STOXX 50 01/2025 CALL 5200	-39	0,00	-312,00	-28 641,48
EURO STOXX 50 03/2025 PUT 4500	-39	0,00	-16 536,00	328 422,34
EURO STOXX 50 03/2025 PUT 4800	39	40 872,00	0,00	-754 225,72
S&P 500 INDEX 03/2025 PUT 5400	-22	0,00	-44 350,56	896 245,58
S&P 500 INDEX 03/2025 PUT 5800	22	114 992,76	0,00	-2 253 237,13
Sous-total 2.		155 864,76	-61 198,56	-1 811 436,41
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		293 925,71	-276 681,75	-17 042 621,63

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
AUST 10Y BOND 0325	12	0,00	-6 162,44	809 892,05
CBOT USUL 30A 0325	7	0,00	-38 764,49	803 808,55
EURO BOBL 0325	14	0,00	-16 940,00	1 650 040,00
EURO BTP 0325	8	0,00	-19 200,00	959 840,00
EURO BUND 0325	13	0,00	-3 170,00	1 734 720,00
EURO-OAT 0325	-9	21 420,00	0,00	-1 110 600,00
EURO SCHATZ 0325	36	0,00	-11 520,00	3 851 460,00
FV CBOT UST 5 0325	34	0,00	-32 645,70	3 490 448,47
JAP GOVT 10 0325	4	0,00	-7 005,07	3 493 196,48
LONG GILT FUT 0325	8	0,00	-26 028,06	894 146,11
MSE CANADA 10 0325	10	0,00	-1 114,66	823 300,32
TU CBOT UST 2 0325	30	5 500,27	0,00	5 956 814,37
US 10Y ULT 0325	-27	33 181,44	0,00	-2 902 402,22
XEUR FGBX BUX 0325	4	0,00	-29 920,00	530 720,00
XSFE YT1 AUST 0325	4	0,00	-1 033,93	253 886,88
Sous-total 1.		60 101,71	-193 504,35	21 239 271,01
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		60 101,71	-193 504,35	21 239 271,01

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
BP GBPUSD 0325	-4	6 301,30	0,00	-3 018,59
CME AUD/USD 0325	-11	14 975,37	0,00	-6 575,57
CME CHF/USD 0325	-2	8 606,95	0,00	-2 680,59
CME JPY/USD 0325	-1	2 836,79	0,00	-77 378,08
EC EURUSD 0325	-10	18 400,53	0,00	-1 254 043,94
Sous-total 1.		51 120,94	0,00	-1 343 696,77
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		51 120,94	0,00	-1 343 696,77

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	24 966 693,09
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-32 703,66
Total instruments financiers à terme - actions	17 243,96
Total instruments financiers à terme - taux	-133 402,64
Total instruments financiers à terme - change	51 120,94
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 734 759,63
Autres passifs (-)	-393 758,78
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	26 209 952,54

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT NC	EUR	648,9450	99,62
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	EUR	97 153,3496	114,80
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	EUR	149 507,7584	100,27

SEYOND FLEXIBLE PEA MT

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 605 646,43	33 405 750,23
Actions et valeurs assimilées	27 661 883,04	30 170 174,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 661 883,04	30 170 174,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 286 162,82	668 385,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 286 162,82	668 385,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	669 748,10	949 596,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	669 748,10	949 596,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	987 852,47	1 617 593,47
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	987 852,47	1 617 593,47
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 982 195,00	2 500 428,93
Opérations de change à terme de devises	1 824 468,02	2 266 690,93
Autres	1 157 726,98	233 738,00
COMPTES FINANCIERS	1 601 992,71	2 454 487,87
Liquidités	1 601 992,71	2 454 487,87
TOTAL DE L'ACTIF	35 189 834,14	38 360 667,03

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	32 841 931,68	32 257 210,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	381,53	896,73
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 759 907,44	2 083 432,99
Résultat de l'exercice (a,b)	147 127,28	148 123,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	31 229 533,05	34 489 663,25
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 119 645,61	1 541 172,02
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 119 645,61	1 541 172,02
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 119 645,61	1 541 172,02
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 844 660,62	2 292 382,98
Opérations de change à terme de devises	1 797 818,80	2 245 699,18
Autres	46 841,82	46 683,80
COMPTES FINANCIERS	995 994,86	37 448,78
Concours bancaires courants	995 994,86	37 448,78
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	35 189 834,14	38 360 667,03

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0124	23 042 750,00	0,00
AEX FUT 0124	4 576 316,00	0,00
CAC 40 FUT 0123	0,00	26 076 115,00
AEX FUT 0123	0,00	3 999 970,00
CME AUD/USD 0323	0,00	127 964,39
CME CHF/USD 0323	0,00	255 375,96
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0323	0,00	1 112 345,36
LIFFE LG GILT 0323	0,00	225 190,19
JAP GOVT 10 0323	0,00	3 098 887,01
TU CBOT UST 2 0323	0,00	576 466,98
US 10YR NOTE 0323	0,00	3 156 623,33
US 10Y ULT 0323	0,00	443 312,25
CBOT USUL 30A 0323	0,00	377 547,43
AUST 10Y BOND 0323	0,00	220 520,64
XSFE YT1 AUST 0323	0,00	271 445,07
EURO BUND 0324	1 646 640,00	0,00
MSE CANADA 10 0324	255 759,99	0,00
TU CBOT UST 2 0324	1 491 252,89	0,00
FV CBOT UST 5 0324	2 461 559,70	0,00
LIFFE LG GILT 0324	1 303 040,79	0,00
JAP GOVT 10 0324	1 884 115,53	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	850 320,00	0,00
CBOT USUL 30A 0324	1 209 376,27	0,00
EURO BOBL 0324	1 550 640,00	0,00
US 10YR NOTE 0324	3 883 441,59	0,00
EURO SCHATZ 0324	1 278 540,00	0,00
US 10Y ULT 0324	1 495 694,34	0,00
AUST 10Y BOND 0324	792 712,90	0,00
XSFE YT1 AUST 0324	264 019,77	0,00
CD CADUSD 0324	273 842,39	0,00
EC EURUSD 0324	1 127 902,50	0,00
FTSE 100 FUT 0324	537 060,76	0,00
S&P TORONTO 6 0324	174 433,61	0,00
MME MSCI EMER 0324	982 560,09	0,00
OSE TOPIX FUT 0324	303 852,32	0,00
XEUR FSMI SWI 0324	119 188,99	0,00
SP 500 MINI 0323	0,00	1 447 083,63

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
SP 500 MINI 0324	9 381 251,98	0,00
NK NIKKEI 225 0323	0,00	241 461,70
XEUR FSMI SWI 0323	0,00	323 742,97
EURO STOXX 50 0323	0,00	1 286 900,00
EURO STOXX 50 0324	1 135 750,00	0,00
SPI 200 FUT 0323	0,00	111 072,28
SPI 200 FUT 0324	117 132,00	0,00
FTSE 100 FUT 0323	0,00	252 442,94
CME AUD/USD 0324	1 855,02	0,00
BP GBPUSD 0323	0,00	849 191,84
BP GBPUSD 0324	2 164,31	0,00
EC EURUSD 0323	0,00	1 511 454,67
CME CHF/USD 0324	2 711,27	0,00
Options		
CBOT YST 10 A 01/2023 CALL 118	0,00	147 309,09
CBOT YST 10 A 01/2023 PUT 114	0,00	4 003 650,59
CBOT YST 10 A 01/2023 PUT 113	0,00	3 225 016,84
S&P 500 INDEX 03/2023 CALL 4400	0,00	106 722,42
S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3850	0,00	1 678 617,01
S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 4050	0,00	1 233 638,79
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 4050	0,00	113 808,60
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3800	0,00	1 199 542,64
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3700	0,00	1 415 778,98
CBOT YST 10 A 01/2024 PUT 107.5	89 658,49	0,00
CBOT YST 10 A 01/2024 CALL 112	3 653 583,43	0,00
CBOT YST 10 A 01/2024 PUT 105.5	5 603,66	0,00
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4100	275 020,82	0,00
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4400	702 830,99	0,00
S&P 500 INDEX 03/2024 CALL 4900	2 304 063,32	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	62 925,65	12 335,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	591 947,68	1 160 602,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 747,27	10 170,64
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	657 620,60	1 183 108,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	934,75
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	18 594,05	17 930,10
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	18 594,05	18 864,85
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	639 026,55	1 164 243,69
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	485 064,99	747 602,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	153 961,56	416 641,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-6 834,28	-268 518,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	147 127,28	148 123,30

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013341831 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD : Taux de frais maximum de 1.60% TTC.

FR0010922690 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC : Taux de frais maximum de 1.60% TTC.

FR0010922708 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT IC : Taux de frais maximum de 1% TTC.

FR00140042X5 - Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC : Taux de frais maximum de 1.05% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Pour les parts I ; R et N : 20 % TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

L'actif valorisé du Fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, 30% de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 + 70% de l'indice ESTR Capitalisé, majoré de 20% par an pour les parts I, R et N.

Période de référence de la performance :

La période de référence, qui correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, est fixée à cinq ans.

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

Définition de la période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le Fonds enregistre une performance négative pour autant que le Fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	Distribution	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 489 663,25	62 496 961,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 210 414,80	7 658 182,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 381 912,29	-30 371 880,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 470 513,01	7 819 107,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-467 369,82	-1 555 778,37
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 904 877,50	22 377 950,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 638 232,74	-26 302 208,48
Frais de transactions	-59 337,38	-182 033,18
Différences de change	-71 977,58	297 228,43
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 878 868,14	-10 243 479,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 312 761,08	5 433 892,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 433 892,94	-15 677 372,72
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-206 164,80	2 124 670,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	771 606,55	977 771,35
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-977 771,35	1 146 898,94
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-53 770,60	-45 649,74
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	153 961,56	416 641,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	31 229 533,05	34 489 663,25

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 286 162,82	4,12
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 286 162,82	4,12
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	27 619 066,00	88,44
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	27 619 066,00	88,44
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	16 033 144,88	51,34
Change	1 408 475,49	4,51
Taux	24 115 959,35	77,22
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	41 557 579,72	133,07

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286 162,82	4,12
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 601 992,71	5,13
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	995 994,86	3,19
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	20 367 113,77	65,22	0,00	0,00	0,00	0,00	3 748 845,58	12,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286 162,82	4,12	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 601 992,71	5,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	995 994,86	3,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 033 812,66	9,71	4 012 199,70	12,85	17 069 946,99	54,66

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 286 162,82	4,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	951 064,36	3,05	49 739,38	0,16	96 324,51	0,31	60 314,45	0,19
Comptes financiers	955 206,95	3,06	38 728,64	0,12	249 574,43	0,80	358 482,69	1,15
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	1 797 818,80	5,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 889,33	0,08
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	29 344 373,06	93,96	2 187 967,85	7,01	1 840 101,55	5,89	1 723 247,26	5,52

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 824 468,02
	Souscriptions à recevoir	235,30
	Rétrocession de frais de gestion	48,98
	Dépôts de garantie en espèces	1 157 442,70
TOTAL DES CRÉANCES		2 982 195,00
DETTES		
	Vente à terme de devise	1 797 818,80
	Rachats à payer	9 149,89
	Frais de gestion fixe	37 691,93
TOTAL DES DETTES		1 844 660,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 137 534,38

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 532,0598	236 571,94
Parts rachetées durant l'exercice	-32 430,5400	-3 035 661,03
Solde net des souscriptions/rachats	-29 898,4802	-2 799 089,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 874,3851	
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC		
Parts souscrites durant l'exercice	10 839,5727	1 178 353,43
Parts rachetées durant l'exercice	-10 529,3476	-1 142 019,35
Solde net des souscriptions/rachats	310,2251	36 334,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	100 855,9400	
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD		
Parts souscrites durant l'exercice	8 346,1211	795 489,43
Parts rachetées durant l'exercice	-23 114,6797	-2 204 231,91
Solde net des souscriptions/rachats	-14 768,5586	-1 408 742,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	165 449,2783	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 142,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	9,17
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	176 669,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	15,62
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	261 301,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	24,19

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Dans le cadre de la conclusion de contrats financiers et/ou d'opérations de financement sur titres, le FCP pourra recevoir /verser des garanties financières sous la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter les critères fixés par la réglementation et doivent être octroyés par des établissements de crédit ou autres entités respectant les critères de forme juridique, pays et autres critères financiers énoncés dans le Code Monétaire et Financier.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés par la politique de d'éligibilité des garanties financières de la Société de Gestion conformément à la réglementation en vigueur et englobe les catégories ci-dessous :

- Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie tel que l'Euro et l'USD ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique d'éligibilité des garanties financières définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres. Elle précise également, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de diversification des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

La Société de Gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Les risques associés aux opérations de financement sur titre, aux contrats financiers et à la gestion des garanties inhérentes sont décrits dans la section profil de risque.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	6 550 448,84
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			669 748,10
	LU2373384218	Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	669 748,10
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			669 748,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	381,53	896,73
Résultat	147 127,28	148 123,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	147 508,81	149 020,03

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	36 678,08	57 781,41
Total	36 678,08	57 781,41

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	45 191,42	34 955,84
Total	45 191,42	34 955,84

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD		
Affectation		
Distribution	64 525,22	55 867,53
Report à nouveau de l'exercice	1 114,09	415,25
Capitalisation	0,00	0,00
Total	65 639,31	56 282,78
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	165 449,2783	180 217,8369
Distribution unitaire	0,39	0,31
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	14 920,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 759 907,44	2 083 432,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 759 907,44	2 083 432,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-219 924,17	394 638,09
Total	-219 924,17	394 638,09

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-630 527,37	654 896,14
Total	-630 527,37	654 896,14

	29/12/2023	30/12/2022
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-909 455,90	1 033 898,76
Total	-909 455,90	1 033 898,76

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	121 768 503,29	88 351 685,16	62 496 961,81	34 489 663,25	31 229 533,05
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT IC en EUR					
Actif net	81 642 159,26	51 646 476,17	27 349 956,08	0,00	0,00
Nombre de titres	1 551,4513	967,0431	498,1771	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	52 623,08	53 406,59	54 900,06	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-7 507,47	3 933,65	3 418,63	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1 047,11	411,13	453,97	0,00	0,00
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	2 818 473,89	6 550 162,40	3 917 259,64
Nombre de titres	0,00	0,00	27 845,4800	70 772,8653	40 874,3851
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	101,21	92,55	95,83
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	11,93	5,57	-5,38
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,02	0,81	0,89
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC en EUR					
Actif net	15 386 131,84	13 556 426,52	11 570 146,82	10 842 325,54	11 200 152,67
Nombre de titres	133 508,9137	116 816,1695	97 571,5727	100 545,7149	100 855,9400
Valeur liquidative unitaire	115,24	116,04	118,58	107,83	111,05
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-16,50	8,64	7,36	6,51	-6,25
Capitalisation unitaire sur résultat	1,60	0,00	0,27	0,34	0,44
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD en EUR					
Actif net	24 740 212,19	23 148 782,47	20 758 385,02	17 097 175,31	16 112 120,74
Nombre de titres	239 927,7411	225 763,3210	198 491,5250	180 217,8369	165 449,2783
Valeur liquidative unitaire	103,11	102,53	104,58	94,86	97,38
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-14,85	7,68	6,49	5,73	-5,49
Distribution unitaire sur résultat	1,49	0,19	0,24	0,31	0,39
Crédit d'impôt unitaire	0,303	0,095	0,101	0,086	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	6 263	1 103 039,56	3,53
ALSTOM	EUR	4 077	49 657,86	0,15
AXA	EUR	25 575	754 206,75	2,42
BNP PARIBAS	EUR	13 596	850 973,64	2,72
BOUYGUES	EUR	2 545	86 835,40	0,28
CAPGEMINI SE	EUR	2 201	415 438,75	1,33
CARREFOUR	EUR	86	1 424,59	0,00
CREDIT AGRICOLE	EUR	14 133	181 637,32	0,59
DANONE	EUR	143	8 391,24	0,03
DASSAULT SYST.	EUR	8 941	395 505,14	1,27
EDENRED	EUR	3 331	180 340,34	0,58
ENGIE	EUR	24 374	387 985,33	1,24
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 237	769 439,20	2,46
HERMES INTERNATIONAL	EUR	423	811 652,40	2,60
KERING	EUR	993	396 207,00	1,27
L'OREAL	EUR	3 219	1 450 642,35	4,64
LEGRAND SA	EUR	3 561	335 090,10	1,07
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	247	181 199,20	0,58
MICHELIN (CGDE)	EUR	9 530	309 343,80	0,99
ORANGE	EUR	24 849	256 044,10	0,82
PERNOD RICARD	EUR	2 729	435 957,75	1,39
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 054	256 536,00	0,83
RENAULT SA	EUR	2 762	101 931,61	0,32
SAFRAN SA	EUR	4 846	772 743,16	2,48
SAINT-GOBAIN	EUR	6 173	411 492,18	1,32
SANOFI	EUR	153	13 733,28	0,05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7 644	1 389 526,32	4,45
SOCIETE GENERALE SA	EUR	9 858	236 838,45	0,76
SR TELEPERFORMANCE	EUR	794	104 847,70	0,34
THALES	EUR	1 403	187 931,85	0,60
TOTALENERGIES SE	EUR	115	7 084,00	0,02
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 577	105 532,84	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	8 115	231 764,40	0,74
VINCI SA	EUR	7 092	806 360,40	2,58
VIVENDI	EUR	9 621	93 092,80	0,30
TOTAL FRANCE			14 080 426,81	45,09
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	9 480	243 399,00	0,77
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	1 672	98 614,56	0,32
TOTAL LUXEMBOURG			342 013,56	1,09
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	2 401	32 629,59	0,10
ADYEN NV	EUR	162	188 989,20	0,61
AEGON NV	EUR	7 804	40 955,39	0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIRBUS SE	EUR	7 911	1 105 799,58	3,54
AKZO NOBEL	EUR	958	71 677,56	0,23
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	258	121 247,10	0,39
ASML HOLDING NV	EUR	1 098	748 506,60	2,40
ASR NEDERLAND NV	EUR	813	34 715,10	0,11
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	446	60 856,70	0,19
EXOR NV	EUR	514	46 517,00	0,15
HEINEKEN	EUR	1 424	130 922,56	0,42
IMCD BV	EUR	313	49 313,15	0,16
ING GROEP NV	EUR	20 470	276 877,22	0,89
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	5 459	142 015,89	0,45
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	17 742	55 319,56	0,18
NN GROUP NV	EUR	1 458	52 123,50	0,17
PROSUS NV	EUR	8 765	236 523,53	0,76
RANDSTAD N.V.	EUR	606	34 372,32	0,11
ROYAL PHILIPS	EUR	4 336	91 424,56	0,29
STELLANTIS NV	EUR	31 633	669 037,95	2,14
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	3 985	102 852,85	0,33
WOLTERS KLUWER	EUR	1 415	182 110,50	0,58
TOTAL PAYS-BAS			4 474 787,41	14,33
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	10 889	390 043,98	1,25
SHELL PLC	EUR	24 136	719 252,80	2,30
UNILEVER PLC	EUR	13 511	592 524,91	1,90
TOTAL ROYAUME-UNI			1 701 821,69	5,45
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	1 386	127 512,00	0,41
STMICROELECTRONICS NV	EUR	8 513	384 872,73	1,23
TOTAL SUISSE			512 384,73	1,64
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 111 434,20	67,60
TOTAL Actions et valeurs assimilées			21 111 434,20	67,60
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.5% 15-01-28	USD	1 200 000	1 286 162,82	4,12
TOTAL ETATS-UNIS			1 286 162,82	4,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 286 162,82	4,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 286 162,82	4,12
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP	EUR	10	669 748,10	2,14
TOTAL LUXEMBOURG			669 748,10	2,14
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			669 748,10	2,14
TOTAL Organismes de placement collectif			669 748,10	2,14
Titres mis en dépôt				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AIR LIQUIDE	EUR	726	127 863,12	0,41
BNP PARIBAS	EUR	2 052	128 434,68	0,42
CARREFOUR	EUR	7 600	125 894,00	0,41
DANONE	EUR	8 450	495 846,00	1,58
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	3 103	2 276 360,80	7,29
SANOFI	EUR	15 034	1 349 451,84	4,32
TOTALENERGIES SE	EUR	33 224	2 046 598,40	6,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 550 448,84	20,98
TOTAL Titres mis en dépôt			6 550 448,84	20,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
AEX FUT 0124	EUR	-29	21 054,00	0,06
AUST 10Y BOND 0324	AUD	11	20 094,69	0,06
BP GBPUSD 0324	USD	-3	-3 029,81	-0,01
CAC 40 FUT 0124	EUR	-305	122 915,00	0,40
CBOT USUL 30A 0324	USD	10	108 822,68	0,35
CD CADUSD 0324	USD	4	-774,00	0,00
CME AUD/USD 0324	USD	3	-620,11	0,00
CME CHF/USD 0324	USD	-2	-10 037,12	-0,04
EC EURUSD 0324	USD	9	18 263,70	0,06
EURO BOBL 0324	EUR	13	17 750,00	0,05
EURO BUND 0324	EUR	12	35 000,00	0,11
EURO SCHATZ 0324	EUR	12	4 740,00	0,01
EURO STOXX 50 0324	EUR	25	-6 490,00	-0,02
FTSE 100 FUT 0324	GBP	6	5 550,75	0,02
FV CBOT UST 5 0324	USD	25	22 737,70	0,07
JAP GOVT 10 0324	JPY	2	19 777,37	0,07
LIFFE LG GILT 0324	GBP	11	89 238,94	0,28
MME MSCI EMER 0324	USD	21	25 969,26	0,08
MSE CANADA 10 0324	CAD	3	12 295,76	0,04
OSE TOPIX FUT 0324	JPY	2	3 210,61	0,01
S&P TORONTO 6 0324	CAD	1	837,57	0,00
SP 500 MINI 0324	USD	43	227 620,88	0,73
SPI 200 FUT 0324	AUD	1	2 470,81	0,01
TU CBOT UST 2 0324	USD	8	16 521,12	0,06
US 10YR NOTE 0324	USD	38	99 881,34	0,32
US 10Y ULT 0324	USD	14	56 600,22	0,19
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	6	25 340,00	0,08
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	1	-204,37	0,00
XSFE YT1 AUST 0324	AUD	4	2 295,61	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			937 832,60	3,00
TOTAL Engagements à terme fermes			937 832,60	3,00
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
CBOT YST 10 A 01/2024 CALL 112	USD	-55	-70 794,48	-0,22
CBOT YST 10 A 01/2024 PUT 105.5	USD	55	0,00	0,00
CBOT YST 10 A 01/2024 PUT 107.5	USD	55	777,96	0,00
S&P 500 INDEX 03/2024 CALL 4900	USD	-28	-78 576,92	-0,26
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4100	USD	-28	-11 723,17	-0,03
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4400	USD	28	27 882,13	0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-132 434,48	-0,42
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-132 434,48	-0,42
TOTAL Instruments financier à terme			805 398,12	2,58
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	190	204,37	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	AUD	-40 290,55	-24 887,61	-0,08
APPEL MARGE CACEIS	USD	-620 701,76	-561 899,03	-1,80
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-18 240	-12 522,31	-0,04
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-3 580 000	-22 987,98	-0,07
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-220 309,02	-220 309,02	-0,71
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-82 140	-94 789,68	-0,30
TOTAL Appel de marge			-937 191,26	-3,00
Créances			2 982 195,00	9,55
Dettes			-1 844 660,62	-5,91
Comptes financiers			605 997,85	1,94
Actif net			31 229 533,05	100,00

Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD	EUR	165 449,2783	97,38
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RC	EUR	100 855,9400	111,05
Parts SEEYOND FLEXIBLE PEA MT Part NC	EUR	40 874,3851	95,83

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part SEEYOND FLEXIBLE PEA MT RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38